
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2000-327 du 23 Novembre 2000
portant nomination du directeur général des travaux publics

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°98 - 133 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale des travaux publics ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°91-811 du 8 octobre 1991 portant nomination de M. MBOMO Denis en qualité de directeur général des travaux publics au ministère des travaux publics, de la construction et de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres

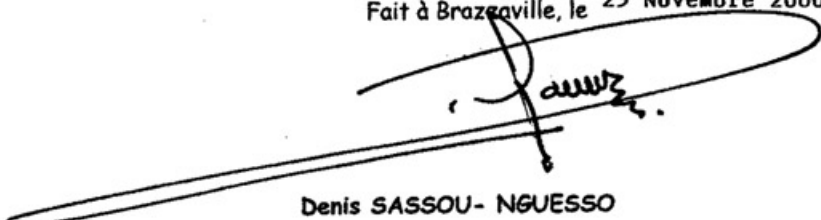
DECRETE :

Article premier : M. ELENGA - OBAT - NZENGUET est nommé directeur général des travaux publics, en remplacement de M. Denis MBOMO admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : M. ELENGA - OBAT - NZENGUET percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. ELENGA - OBAT - NZENGUET, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

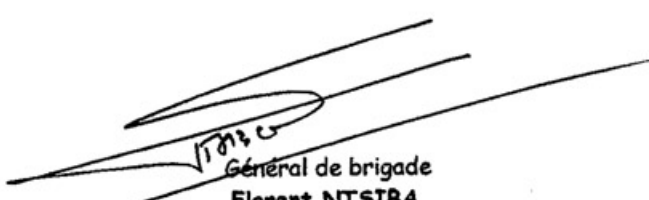
Fait à Brazzaville, le 23 Novembre 2000


Denis SASSOU- NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'équipement et des travaux publics

Le ministre de l'économie, des finances et du budget


Général de brigade
Florent NTSIBA


Mathias DZON